

## JEU CONCOURS NOEL EN OR

### Article 1 : Société Organisatrice

La société THALGO, au capital de 2 455 677 Euros, ayant son siège social au Domaine des Chataigniers 83520 – Roquebrune sur Argens, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Fréjus sous le numéro FR07 662 029 719, ci-après dénommée « Société Organisatrice » organise un Jeu Concours.

### Article 2 : Objet du Jeu Concours

Le présent jeu est un jeu gratuit et sans obligation d'achat, organisé sur le site internet Thalgo [www.thalgo.fr](http://www.thalgo.fr) intitulé Noel en Or (ci-après dénommé le « Jeu Concours »).

Le présent Jeu Concours est régi dans son intégralité par les dispositions définies dans le présent règlement (ci-après dénommé le « Règlement »). En participant au présent Jeu Concours, chaque participant reconnaît l'avoir compris et l'accepter.

### Article 3: Durée et annonce

Le Jeu Concours prend effet à compter du 05 décembre 2014 et se déroule jusqu'au 09 janvier 2015.

Le Jeu Concours sera annoncé par les moyens suivants :

-sur Facebook : la page <http://www.facebook.com/ThalgoCosmetic>

et via une newsletter envoyée à l'ensemble de nos clients.

-Sur la page Twitter de Thalgo : [www.twitter.com/ThalgoCosmetic](http://www.twitter.com/ThalgoCosmetic)

-Sur le site Thalgo à l'aide d'une bannière promotionnelle.

### Article 4: Conditions de Participation

Le Jeu Concours est réservé à toute personne physique âgée d'au moins 18 ans résidant en France Métropolitaine ou en Corse disposant d'une connexion Internet, à l'exception des membres du personnel de la Société Organisatrice et des membres de leur famille, ainsi que toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Jeu Concours.

A partir de la base de données établie, une vérification manuelle sera systématiquement effectuée sur le formulaire gagnant.

Si le participant est mineur, THALGO se réserve le droit de lui demander de justifier de l'autorisation de son représentant légal et de le disqualifier en l'absence de justification de cette autorisation.

Le non respect des conditions de participation ou tout agissement et ou manoeuvre frauduleux/se entraînera l'invalidation des candidatures.

De même, tout non respect des conditions de participation ou tout agissement et ou manoeuvre frauduleux/se ou déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du Jeu Concours et la non attribution du gain (tel que défini à l'Article 5 ci-dessous) que le participant aurait pu éventuellement gagner, sans que la Responsabilité de la Société Organisatrice puisse être engagée.

Toute inscription au Jeu Concours incomplète, non conforme aux conditions exposées dans le présent Règlement, comportant de fausses indications, communiquée après la date limite de participation et/ou falsifiée sera considérée comme nulle.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 10 du code civil. Toutes indications d'identité ou d'adresse falsifiées, frauduleuses, fausses, mensongères, incorrectes, inexacts entraînent l'élimination du Participant au Jeu Concours.

### Article 5 : Modalités de participation et détermination du Gain :

Afin de participer au jeu concours, il est nécessaire pour les internautes de remplir le formulaire en ligne, laisser un commentaire sur un produit Thalgo et de confirmer sa participation au jeu concours.

Le 09 janvier 2015, un tirage au sort des gagnants sera effectué sur tous les participants du jeu concours. Les résultats seront diffusés sur notre site [www.thalgo.fr](http://www.thalgo.fr) à compter du 12 janvier 2015

Descriptifs des lots :

Les 50 lots sont des Coffrets Hydratation contenant :

1 Crème Hydra-Lumière 24h – 50ml

1 Sérum Lumière Hydratant – 30 ml

1 Concentré d'Hydratation Absolue 3\*1.2 ml

Valeur réelle du coffret : 94€

Coffret vendu en institut de beauté : 55€

Le tirage au sort aura lieu le 09 janvier 2015 et l'annonce des gagnants se fera le 12 janvier 2015, dans les conditions prévues au présent Règlement.

Le gain ne pourra être attribué sous une autre forme que celle prévue par le présent Règlement.

Le gain ne peut être ni repris, ni échangé contre un autre objet. Aucune contrepartie financière n'est possible.

Le Jeu Concours est organisé sur le site internet Thalgo :  
[www.thalgo.fr/noel](http://www.thalgo.fr/noel)

Le règlement du jeu concours est consultable à l'adresse suivante :  
[www.thalgo.fr/files/JeuNoel/20141202-Noel.pdf](http://www.thalgo.fr/files/JeuNoel/20141202-Noel.pdf)

L'accès au Jeu Concours nécessite que les participants disposent d'un accès Internet.

Toute inscription incomplète ou inexacte ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Il est rigoureusement interdit de jouer avec plusieurs emails ou identités. Un seul membre peut participer au sein d'un foyer : même nom et/ou même adresse et/ou même adresse e-mail.

Date limite de participation : au plus tard le 09 janvier 2015.

Article 6 : Responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait en aucun cas encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté, elle était amenée soit à annuler le présent Jeu Concours, soit à le réduire, le prolonger, le reporter ou à en modifier les conditions.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité, dans tous les cas, de prolonger la période de participation.

La Société Organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau « Internet » empêchant le bon déroulement du Jeu Concours notamment dû à des actes de malveillances externes.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du Jeu Concours du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à un encombrement du réseau.

La Société Organisatrice met tout en oeuvre pour offrir aux participants des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, mais ne saurait être tenue pour responsable :

- Des erreurs (notamment d'affichage sur le site du Jeu Concours ou sur la page Facebook <https://www.facebook.com/ThalgoCosmetic> d'envoi d'e-mail erroné aux participants, de bons plans annulés ou imparfaits).
- D'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur leur site.
- De tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement du Jeu Concours ; des interruptions, des délais de transmissions des données, des défaillances de l'ordinateur, de téléphonie, du modem, de la ligne téléphonique du participant, des serveurs, des fournisseurs d'accès à Internet, des opérateurs de téléphonie, des équipements informatiques, des logiciels ;

- De la perte de tout courrier électronique et plus généralement de la perte de toutes données, des conséquences de tous virus, bugs informatiques, anomalies, défaillances techniques,
- De tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant, de toutes défaillances techniques, matérielles et logicielles de quelque nature ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu Concours ou ayant endommagé le système d'un participant.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toutes atteintes.

La connexion de toute personne au site ou à l'application et la participation au Jeu Concours se fait sous son entière responsabilité.

La Société Organisatrice pourra annuler ou suspendre tout ou une partie du Jeu Concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que se soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu Concours.

Dans cette hypothèse, elle se réserve le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Si un éventuel retard, des grèves ou faits perturbant l'acheminement des courriers électroniques, ainsi qu'une perte desdits courriers, étaient constatés, la Société Organisatrice ne sera pas tenue responsable dédites conséquences.

Les éventuelles réclamations devront être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement.

De même, la participation à ce Jeu Concours, implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

#### Article 7 : Modalités de remise du gain

Les Gagnants du Jeu Concours seront affichés sur le site internet de THALGO [www.thalgo.fr](http://www.thalgo.fr)

Les lots seront envoyés aux gagnants à compter du 12 janvier 2015, les gagnants recevront les gains sous un délai de 3 semaines à date de confirmation du Gain.

#### Article 8 : Publicité

Le gagnant autorise la Société Organisatrice à utiliser ses nom, prénom, adresse et image dans le cadre de sa communication publicitaire sans restriction ni réserve, et sans que cela lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de son Gain. Les données recueillies le sont par la Société Organisatrice.

Toute contestation ou réclamation relative au présent Jeu Concours ou de son Règlement ne sera prise en considération que dans un délai de 2 mois, à compter de la clôture du Jeu Concours.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent Règlement, les mécanismes ou modalités du Jeu Concours ainsi que sur le gagnant.

#### Article 9 : Droit d'accès sur les données personnelles

Les coordonnées des participants pourront être traitées par informatique.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations le concernant en écrivant à l'adresse suivante : Laboratoires BLC Thalgo – Domaine des châtaigniers – 83520 – Roquebrune sur Argens

Du fait de son inscription, le participant accepte de recevoir de la part de l'organisateur du jeu des e-mails de mise à jour, des newsletters, des informations et/ou des offres pour participer à des jeux-concours. Par ailleurs, pour lui faire part d'offres promotionnelles, l'organisateur du jeu pourra transmettre ses données à des partenaires commerciaux si le participant l'a accepté lors de son inscription ou ultérieurement.

Le traitement automatisé des données nominatives des joueurs a donné lieu à une déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés.

#### Article 10 : Propriété Intellectuelle

Les règles du Jeu sont la propriété de l'organisateur ou de l'hébergeur qui les a publiées. Aucune information ne pourra être reproduite sous aucune forme sans le consentement préalable de l'organisateur ou de l'hébergeur.

Les participants s'engagent à respecter les droits de Propriété intellectuelle des tiers.

Le site [www.thalgo.fr](http://www.thalgo.fr) et tout élément, personnage, logo ou autres images comprises dans le site sont protégés par le droit d'auteur ou d'autres droits de propriété. Aucune de ces informations ni aucun de ces éléments ne peut être reproduit sous aucune forme sans l'autorisation préalable et écrite de l'organisateur, à l'exception du Règlement qui peut être imprimé à usage individuel et dans le cadre du jeu.

#### Article 11 : Convention de Preuve

Il est convenu que les informations résultant des systèmes informatiques de la Société Organisatrice ont force probante dans tout litige opposant le(s) joueur(s) à la Société Organisatrice.

De convention expresse, les systèmes, fichiers et enregistrements informatiques de la Société Organisatrice et de l'hébergeur, et notamment les dates et heures enregistrées par le système informatique de la Société Organisatrice feront foi entre le participant et la Société Organisatrice. Elles ne pourront être contestées par le participant.

Ni la Société Organisatrice, ni l'hébergeur ne pourront être tenus responsables d'une éventuelle défaillance technique, logicielle, matérielle, du réseau ou de toute autre événement pouvant altérer ou empêcher l'inscription ou la participation au jeu.

#### Article 12 : Attribution de compétence

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours.

#### Article 13 : Dépôt du règlement de Jeu Concours

Le présent règlement est disponible à l'adresse suivante : Laboratoires B.L.C. Thalgo Cosmetics – Jeu Concours THALGO -Domaine des châtaigniers -83520 – Roquebrune sur Argens.

Le Règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par la Société Organisatrice, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site.

Le présent règlement est déposé auprès de la SELARL CV JURIS, Me Loïc CHOQUET, Huissiers de Justice associés, à l'adresse suivante : 20, rue Fradet 18200 Saint Amand Montrond (France). En cas de modification, l'avenant sera déposé auprès de la SELARL CV JURIS, avant sa publication.

#### Article 14 : Acceptation du règlement -Différends

La participation au Jeu-Concours implique l'acceptation pure et simple du présent Règlement.

Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent Règlement et tout litige relatif au Jeu Concours seront tranchés souverainement par La Société Organisatrice et sa décision ne sera susceptible d'aucun recours.

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, la validité des autres clauses ne saurait être affectée en ce sens que les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.